

Conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien

Procès-verbal de la quatrième séance

Réunion tenue le 18 janvier 2016

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Marie Brassard, parent
Émilie Brunet, enseignante
Lyne Deschamps, enseignante
Myriam Fleury, enseignante
Julie Lupien, enseignante
Catherine-Julie McDougall, représentante de la communauté
Béatrice Péron, parent
Élisabeth G. Toupin, technicienne du service de garde
Karine Venne, parent
Rosie Ziwani, directrice adjointe

MM Jean-Nicolas Brousseau, représentant de la communauté
François Leduc, parent
Serge Lévesque, parent
Vincent Paquet, parent

Étaient absent(e)s :

Madame Marie-Josée Lamothe, enseignante
Monsieur Carl Vézina, directeur.

1. **Vérification du quorum, LIP, art. 61**

Après vérification, il y a quorum.

2. **Nomination d'un gardien du temps et d'un secrétaire, Règles de régie interne, art. 5.21**

Gardien du temps : Myriam Fleury

Secrétaire : Béatrice Péron

3. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point Consultation sur les OPC, en 16.
Les points suivants sont décalés en conséquence.

121-CÉ
016-01-01

Proposée par : Jean-Nicolas Brousseau
Appuyée par : Vincent Paquet
Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2015, LIP, art. 69

- Le procès-verbal est adopté avec les modifications approuvées en séance dans le document : PV - CÉ 2015-12-14 dans le dossier de la réunion de janvier

Il est fait mention de l'importance de la gestion des documents sur Google drive. Il est suggéré notamment de travailler, au besoin, les documents en Word et les remettre sur Google drive ensuite.

^

121-CÉ
016-01-02

Proposée par : Marie Brassard
Appuyée par : François Leduc
Adoptée à l'unanimité

5. Affaires découlant voir document : Affaires découlant séance 4_2

Les affaires découlant qui ne figurent pas à l'ordre du jour sont traitées. Le tableau des affaires découlant mis à jour en conséquence figure en annexe de ce procès-verbal.

6. Période de questions du public (10 minutes)

Mme Stéphanie Buono, parent, soulève le problème suivant : Elle a observé que dans certaines conditions glacées, les enfants devaient se mettre à quatre pattes sur la glace (cour des maternelles et moyenne cour); elle a été témoin de cela en janvier et trouve cela inacceptable. S'il n'y a pas assez d'argent pour avoir une cour en bon état, Mme Buono demande s'il serait possible de faire une levée de fonds, une fondation pour la cour?

Mme Ziwani répond que le problème du puisard non-installé dans la cour des maternelles va être rapporté à la CS (ressources matérielles), il y aura une réponse en mars. Par rapport au fait de jouer à 4 pattes sur la glace : les enfants ayant besoin de prendre l'aire, la décision de les laisser sortir dans les conditions glacées a été prise.

Le Comité d'établissement envisage de faire une levée de fonds l'année prochaine avec création d'un comité pour la cour, si la réponse de la CS est encore négative en mars prochain.

7. Approbation de sorties

Pas de sorties à approuver

8. Mot de la direction

Grève : Il n'y a pas de journées de grève de prévue. Par contre, les moyens de pressions sont maintenus

Bulletins : Les parents recevront les bulletins par courriel le 26 février prochains. La rencontre de parents, qui aura lieu le 18 février prochain, sur rendez-vous

seulement, les enseignants discuteront du rendement scolaire, ils auront les notes manuscrites.

Récompense-école : Le 29 janvier prochain, aura lieu la journée récompense école aux élèves méritants. Les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle regarderont le film « Paddington » au gymnase. Quant aux autres élèves, les enseignants visionneront les films dans les classes (choix de films par niveau)

9. Mot de la présidence

Le jour de la marmotte!

Un de mes objectifs à la présidence est que tous les membres du CÉ y trouvent suffisamment leur compte pour avoir envie d'y revenir l'an prochain.

Pour certains, le principal irritant se situe dans notre incapacité chronique à terminer nos réunions à l'heure promise. Une partie de cet état de fait est sans doute attribuable au fait que certains sujets suscitent des débats et des discussions un peu plus passionnés, et cela est souhaitable. Par contre, cet état est surtout attribuable, à mon avis, à l'indiscipline occasionnelle de plusieurs intervenants. Or, c'est un des rôles de la présidence de s'assurer de cette discipline, et je le ferai donc dorénavant de manière un peu plus draconienne. Autant ce qui concerne l'attribution des droits de parole que des sujets abordés : les intervenants dont le sujet s'éloignera un peu trop des sujets d'intérêt du Conseil d'Établissement, centrés sur l'école, seront remis à l'ordre.

L'autre irritant concerne la rétribution des bénévoles, ce que nous sommes pour la plupart ici. La seule rétribution d'un bénévole est le sentiment d'être utile. Apprendre que l'école fait une refonte de son code de vie par la réception d'un sondage sur les valeurs des parents le lendemain d'une séance du conseil où il n'y en a pas été question une seule seconde, c'est très platte! Et voir apparaître à l'ordre du jour un point d'approbation de documents reçus dans le sac à dos il y a quelques semaines, ce n'est pas agréable non plus. On se demande quelle est la signification du mot « approbation » ici? Et ça ratatine singulièrement le sentiment d'être utile. La présidente de l'an dernier, Marie Brassard, a dû faire deux interventions de même genre durant son mandat. J'aurais vraiment préféré ne pas avoir à le faire cette année. Et j'espère vraiment ne plus avoir à me désoler de ce genre de situation. C'est dans cette optique que j'ai proposé une planification annuelle des travaux du conseil lors du dernier CÉ, planification qui a été faite en consultation avec la direction. Les deux seuls points prévus pour cette séance ont été retirés...

Sur ce, je tiens à souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2016 sur tous les plans. Profitons-en, elle dure un jour de plus!

10. Mot de la représentante du C.R.P.R.S.

Les dernières réunions du CRPRS et du CCP ont été consacrées au projet de loi 86. Nous avons rempli la grille fournie par la FCPQ. J'ai amené les commentaires reçus par Serge ainsi que mes préoccupations, mais tous les points ont été soumis au vote ou presque. Marie était également présente, ce qui nous a donné un certain poids puisque, même si elle n'a pas droit de vote, elle a droit de parole.

Nomination du Protecteur de l'élève et de son substitut.

CSMB a été invité à présenter un mémoire en commission parlementaire pour le projet de loi 86.

11. Dépôt de documents et correspondance

Aucun document n'est déposé en séance. Aucune correspondance n'est traitée.

12. Consultation sur les critères de sélection du directeur de l'école, LIP art. 79

Le document est approuvé tel que soumis avec une seule modification. Au point 9 : mettre le personnel et non le personnel enseignant.

Les membres du CÉ se demandent comment se fait le recrutement du directeur : Mme Ziواني nous indique que les critères se ressemblent d'une école à l'autre : le candidat voit si les critères lui correspondent, postule, puis le comité de sélection de la CSMB juge le candidat et fait la sélection.

121-CÉ
016-01-03

Proposée par : Karine Venne
Appuyée par : Élisabeth G. Toupin
Adoptée à l'unanimité

13. Approbation de la campagne de financement liée à la Dictée Paul Gérin-Lajoie LIP art.94

L'approbation aurait dû se faire à la réunion du CÉ de décembre 2015.

La direction a pensé bien faire en sollicitant les familles avant Noël et a lancé la campagne le 22 décembre 2015.

La campagne est approuvée.

L'argent récolté ira pour moitié à PGL et pour moitié à l'école qui le distribuera dans les classes au prorata des élèves.

14. Discussion sur la proposition du projet cible pour la campagne de financement

L'utilisation des sommes recueillies par les diverses levées de fonds se scinde en 2 parties; projet sportif et un autre projet relié à la grille matières.

1. L'équipe école souhaite qu'une partie des fonds recueillis cette année aille à l'achat d'équipement en lien avec des changements qu'elle proposera à la grille-matières. On envisage de bonifier l'enseignement de l'expression artistique soit en théâtre soit en musique.

La science n'est pas mise de côté, on envisage de mettre un peu d'argent pour les sciences qui profiteront surtout aux 5/6e et mettre de l'argent pour acheter des instruments de musique ou des accessoires de théâtre (selon le choix de grille-matières) qui profiteront à tout le monde depuis les maternelles jusqu'aux 6es années.

2. Financement collectif pour la boucle du GDPL: l'argent doit servir à financer des activités sportives seulement; une première idée est lancée ; mettre un cabanon dans la cour des maternelles pour ranger des objets saisonniers comme pelles, carpettes... Les maternelles ont juste 30 minutes d'éducation physique par semaine et pourraient bouger un peu plus avec ces objets à proximité. Les 1eres années pourront aussi en bénéficier.
3. Sommes-nous obligés de dépenser tout l'argent? Non, on peut en dépenser une partie cette année et faire une réserve pour le comité (un pourcentage à définir, qui bénéficiera au gros projet de l'année prochaine. Ce projet sera à proposer par un comité qui sera créé en début scolaire au plus tard)

15. O.P.P.

a) Retour sur la collation de Noël

L'activité s'est très bien déroulée. Une quarantaine de parents bénévoles y ont participé.

b) Demande de fonds pour l'activité de la semaine des enseignants (300 \$)

La proposition d'octroyer 300\$ pour financer une activité pour la semaine des enseignants est acceptée.

16. Consultation sur les OPC : Voir la résolution en annexe

17. Varia

Pas de varia

Levée de l'assemblée

La séance est levée à 21 h

Président du CÉ
M. Serge Lévesque

Directrice-adjointe de l'école
Mme Rosie Ziواني

ANNEXES – LIBELLÉS DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Conseil d'établissement école Victor-Thérien

Résolution

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2015-2016

ATTENDU QUE LE DOCUMENT « OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA CSMB » POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017, POUR ENTRER EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2016 ET SOUMIS EN CONSULTATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT NE COMPORTE PAS DE CHANGEMENT NOTABLE PAR RAPPORT À CELUI EN COURS CETTE ANNÉE

Il est proposé par Marie Brassard avec l'appui de Béatrice Perron et résolu à l'unanimité d'accepter le document tel quel.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien tenue le lundi 18 janvier 2016

Annexe Tableau des affaires découlant

Voir le document : Affaires découlant séance 4_annexePV.docx

